

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 décembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C. ARAGON ; S. ALLEMAND ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; S. JEAN ; C. RUEGGER ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; M. IBARS par C. PROUTEAU ; A. CHOUKROUN par D. CUPOLI ; S. MARTI par L. GASC ; L. DELAITE par M. PEREZ ; D. VIALAS par J-M. DUMAS ; C. PINO par C. BASTIDE ; J. GROSSO par A. ZAKHARY

Absents : J-F. MARY ; N. LECLERC

Secrétaire de séance : G. REQUENA

Secrétaire de séance adjoint : M. ROUVIER

1. Budget primitif principal 2024 (Annexe)

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Lors de la séance du 28 novembre 2023, le Conseil Municipal a voté un débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base d'un rapport conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du CGCT.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 a été élaboré.

L'article L5217-10-6 du CGCT donne possibilité pour l'exécutif, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Ville de Marseillan qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2024	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 179 857,00	4 369 089,00	4 369 089,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 200 000,00	8 851 983,00	8 851 983,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	281 000,00	291 000,00	291 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	846 005,00	927 410,00	927 410,00
Total des dépenses de gestion courante		13 506 862,00	14 439 482,00	14 439 482,00
66	CHARGES FINANCIERES	600 000,00	873 000,00	873 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	5 000,00	20 000,00	20 000,00
68	PROVISIONS	10 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 121 862,00	15 337 482,00	15 337 482,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 138,00	676 636,00	676 636,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SEC	2 600 000,00	2 631 000,00	2 631 000,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S FONCT			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 617 138,00	3 307 636,00	3 307 636,00
TOTAL		16 739 000,00	18 645 118,00	18 645 118,00

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2024	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	125 000,00	50 000,00	50 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	1 022 000,00	1 036 100,00	1 036 100,00
73	IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	904 000,00	815 000,00	815 000,00
731	FISCALITE LOCALE	11 476 000,00	13 481 223,00	13 481 223,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 993 000,00	2 976 395,00	2 976 395,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 000,00	272 400,00	272 400,00
Total des recettes de gestion courante		16 720 000,00	18 631 118,00	18 631 118,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	10 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 730 000,00	18 636 118,00	18 636 118,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SEC	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 000,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL		16 739 000,00	18 645 118,00	18 645 118,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2024	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	87 000,00	310 000,00	310 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	80 000,00	80 000,00	80 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 945 501,00	2 800 118,00	2 800 118,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 074 137,00	3 717 000,00	3 717 000,00
Total des dépenses d'équipement		10 186 638,00	6 907 118,00	6 907 118,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 345 000,00	2 518 931,00	2 518 931,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Total des dépenses financières		2 350 000,00	7 018 931,00	7 018 931,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement		12 536 638,00	13 926 049,00	13 926 049,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 000,00	9 000,00	9 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		59 000,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL		12 595 638,00	13 935 049,00	13 935 049,00

INVESTISSEMENT RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2024	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	775 500,00	698 950,00	698 950,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165, 166 et 16449)	3 000 000,00	2 043 463,00	2 043 463,00
Total des recettes d'équipement		3 775 500,00	2 742 413,00	2 742 413,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 153 000,00	1 885 000,00	1 885 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS	4 000 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Total des recettes financières		6 153 000,00	7 885 000,00	7 885 000,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		9 928 500,00	10 627 413,00	10 627 413,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 138,00	676 636,00	676 636,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 600 000,00	2 631 000,00	2 631 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 667 138,00	3 307 636,00	3 307 636,00
TOTAL		12 595 638,00	13 935 049,00	13 935 049,00

Opérations d'équipement

Opérations	Pour mémoire	Propositions	Vote
	budget précédent	Budget Primitif 2024	
903 VOIRIE	1 995 000,00	940 000,00	940 000,00
905 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	391 000,00	273 384,00	273 384,00
906 CIMETIERE	50 000,00	250 000,00	250 000,00
914 ECOLES	410 500,00	289 000,00	289 000,00
916 TRAVAUX HYDRAULIQUES	0,00	45 000,00	45 000,00
918 EGLISE	60 000,00	55 000,00	55 000,00
919 BUDGET PARTICIPATIF	200 000,00	200 000,00	200 000,00
922 ECLAIRAGE PUBLIC	60 000,00	0,00	0,00
941 CRECHES	100 400,00	3 000,00	3 000,00
951 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	583 401,00	606 554,00	606 554,00
952 ACQUISITION VEHICULES	160 000,00	225 000,00	225 000,00
953 MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	0,00	12 680,00	12 680,00
956 INFORMATIQUE	53 700,00	40 000,00	40 000,00
959 AMENAGEMENT URBAIN	160 000,00	164 000,00	164 000,00
961 PLAN DE GESTION DU PARC ARBORE	480 000,00	140 000,00	140 000,00
963 CMJ	11 500,00	11 500,00	11 500,00
965 RESERVE FONCIERE ESPACE NATUREL	400 000,00	50 000,00	50 000,00
968 VIDEOPROTECTION	300 000,00	300 000,00	300 000,00
980 COMPLEXE SPORTIF	4 669 137,00	3 000 000,00	3 000 000,00
981 TIERS LIEU	22 000,00	22 000,00	22 000,00
982 AMELIORATION ENERGETIQUE	0,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL	10 106 638,00	6 827 118,00	6 827 118,00

Compte tenu de ces divers éléments, je vous invite à :

Adopter le Budget Primitif 2024 du Budget principal de la Ville de Marseillan tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	18 645 118,00	13 935 049,00	32 580 167,00
Recettes	18 645 118,00	13 935 049,00	32 580 167,00

Préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sous la norme comptable M57,

Autoriser l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE

POUR 22

CONTRE 5

C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget principal de la Ville de Marseillan tel qu'il est présenté pour un montant global de :


Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	18 645 118,00	13 935 049,00	32 580 167,00
Recettes	18 645 118,00	13 935 049,00	32 580 167,00

De Préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sous la norme comptable M57,

D'autoriser l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
Georgette REQUENA



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

